



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dopage

Question écrite n° 123792

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre des sports sur le dopage et la difficulté des laboratoires à mettre en défaut les stratégies de triche de certains sportifs peu scrupuleux. S'il n'est pas raisonnable d'accuser le sport espagnol de dopage généralisé, il n'en demeure pas moins que l'histoire éclaire souvent, après coup, l'hégémonie de certains pays à la lumière d'affaires de dopage (la Chine dans les années 1990, le cyclisme italien, les sprinteurs jamaïcains...) La France possède l'un des tout meilleurs laboratoires au monde pour confondre les déviants, mais la recherche a presque toujours du retard sur les pratiques frauduleuses. Ne faudrait-il pas s'attaquer aux causes du dopage après les avoir identifiées (argent, désir de gagner, valorisation personnelle...) ? Il lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

Différentes raisons expliquent l'émergence et le développement du dopage dans le sport. C'est pourquoi la lutte contre le dopage doit être globale en concernant à la fois la recherche, la prévention, la lutte contre les trafics de produits dopants, et en disposant d'une Agence nationale de lutte contre le dopage efficace, donc indépendante. Le ministère des sports a élaboré un plan d'action quadriennal présenté le 13 avril dernier. Ce plan s'appuie sur la prévention, dans son acception la plus large, et couvre les champs suivants : - le renforcement de la coopération européenne et internationale de manière à optimiser les moyens de la lutte contre les trafics de produits dopants. L'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et la santé publique est en charge de la coordination des investigations délictuelles dans ce domaine. De surcroît, la France a prorogé d'un an le détachement d'un officier de gendarmerie au sein d'INTERPOL en tant qu'agent spécialiste de cette problématique. - l'incitation à l'adresse du milieu sportif, en l'occurrence les instances fédérales, à développer des politiques de prévention du dopage. Un appel à projet, financé dans le cadre des conventions d'objectifs, est d'ores et déjà engagé : il vise, notamment, la mise en oeuvre sur le terrain d'actions visant à prévenir les conduites dopantes chez le sportif et son encadrement. - l'information du grand public, car le dopage dépasse le cadre des sportifs de haut niveau pour atteindre les amateurs, particulièrement les plus jeunes. - l'instauration d'un processus collaboratif avec les laboratoires pharmaceutiques, afin que soient développées le plus précocement possible des méthodes aptes à confondre les sportifs détournant, pour une finalité dopante, les médicaments en phase de développement clinique. Un symposium international portant sur cette problématique sera organisé durant le second semestre 2012 conjointement avec le Conseil de l'Europe et l'Agence mondiale antidopage, de manière à ce que les parties concernées institutionnelles et industrielles définissent un programme de travail commun. Enfin, la diversification des moyens de contrôle représente une réelle avancée pour la lutte contre le dopage. Dans cette perspective, j'ai demandé à Monsieur BERDOATI de mener un travail de concertation sur le passeport biologique ainsi que sur le délit pénal d'usage de produits dopants. Pour ce qui relève de la lutte internationale contre le dopage, il convient de souligner la finalisation du processus de mise en conformité du code français du sport avec les dispositions du code mondial antidopage. Il est attendu non seulement une effectivité accrue des actions nationales, mais également une cohérence avec celles menées dans l'ensemble des Etats ayant ratifié la convention internationale contre le dopage. Ceci vaut particulièrement

pour les contrôles antidopage inopinés : le système de localisation développé par l'Agence mondiale antidopage ADAMS (Anti-Doping Administration and Management System) contribue d'ores et déjà à une systématisation de cette catégorie de contrôles, menés sur le plan national par l'Agence française de lutte contre le dopage.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123792

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12747

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3983